AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1696
FR0010112524-FS0656

6 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2013, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir, indirectement, 2 673 860 actions NEXITY représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	2 673 860	4,99%
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	**2 673 860**	**4,99%**

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote NEXITY.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 53 576 206 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.